

DISPOSITIF DE E-FORMATION – DDFiP DE L'AIN

Dans le cadre du déploiement de la e-formation, des postes de travail dédiés vont être mis à disposition des apprenants dans une salle ou un espace spécifique à l'écart de l'activité du service.

Dans l'Ain, **5 sites** offrant un espace disponible et accueillant un nombre important d'agents, ont été retenus :

- Oyonnax (1 poste dédié)
- Trévoux (1 poste dédié)
- site de la Grenouillère – Bourg-en-Bresse (6 postes dédiés – pôle téléphonique campagne IR)
- trésorerie municipale – Bourg-en-Bresse (1 poste dédié)
- siège de la DDFiP – Bourg-en-Bresse (18 postes dédiés – salle informatique)

Pour chaque site choisi, seuls les agents travaillant sur place pourront accéder à la e-formation sur un poste dédié.

Les agents ne travaillant pas sur ces sites suivront les e-formations sur leur poste de travail.

Réservation des postes dédiés sur chaque site retenu :

Les chefs de service de chaque site gèreront les créneaux de formation de leurs agents à l'aide d'un outil de réservation des postes informatiques mis à leur disposition.

Pour le siège de la DDFiP, le service de la formation professionnelle assurera cette gestion.

N.B. : les inscriptions aux sessions de e-formation et le suivi de leur réalisation seront toujours assurés par le service de la formation professionnelle ; seule la réservation des postes informatiques dédiés sur chacun des sites sera effectuée par les chefs de service concernés.

Communication sur le nouveau dispositif :

La direction locale informera les chefs de service concernés des nouvelles modalités d'organisation de la e-formation dès la mise en place des espaces dédiés.